

**POL240 - RELATIONS INTERNATIONALES ET CRIMINALITÉ**  
**AUTOMNE 2023**  
**Enseignant : Serge Granger**

Horaire : Jeudi de 13h à 15h50

Local : A6-3001

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams ou en personne au local : A6-1016)

---

**PLAN DE COURS**

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

**CIBLE(S) DE FORMATION**

Comprendre les problématiques reliées à la criminalité. Comparer les législations et les réglementations des différents pays. Évaluer le rôle des organisations internationales vouées à combattre la criminalité.

**CONTENU**

Examen des structures nationales, régionales, onusiennes et des organismes reliés à la lutte au crime organisé. Historiques, ressources, structures et impacts. Étude du droit international visant les pratiques illicites. Évaluation des politiques de reconversion économique des narco-États. Analyse thématique du crime organisé dans une perspective internationale. Commerces, trafics sexuels, corruption et terrorisme.

**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

- Comprendre le fonctionnement des organismes internationaux qui luttent contre la criminalité transnationale
- Évaluer les différentes politiques émises par plusieurs pays
- Accroître l'analyse scientifique d'enjeux complexes
- Établir une méthodologie rigoureuse dans la rédaction d'articles scientifiques
- Évaluer l'efficacité des conventions internationales pour combattre la criminalité transnationale

**DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

Cours magistraux

## CALENDRIER DU COURS

7 septembre	Présentation du plan de cours et introduction
14 septembre	Les formes de la criminalité internationale
21 septembre	Développement du commerce illicite international
28 septembre	Organisations contre la criminalité, conventions internationales
5 octobre	Géopolitique des drogues et conflits transfrontaliers (cours asynchrone)
12 octobre	Economie de substitution, réduction des méfaits et prohibition
19 octobre	États faillis, corruption, blanchiment d'argent et cybercriminalité
26 octobre	Semaine de lecture
02 novembre	Examen
09 novembre	Piraterie et contrefaçon
16 novembre	Commerce illicite (animaux)
23 novembre	Commerce illicite (organes)
30 novembre	Commerce illicite (armes, diamants et forêt)
7 décembre	Commerce illicite des personnes (prostitution et esclavagisme)
14 décembre	Commerce illicite des personnes (immigration illégale et irrégulière)
21 décembre	Examen

## DOCUMENT OBLIGATOIRE

Recueil de textes et consultez le site Moodle du cours pour suivre les capsules hebdomadaires.

## MÉTHODOLOGIE

Le travail de session est un travail de recherche avec hypothèse (3500-4000 mots excluant note et bibliographie). Le sujet de la dissertation reste à la discrétion de l'étudiant ou de l'étudiante mais doit comporter une approche internationale. Une bibliographie est obligatoire pour le plan et la dissertation. Les travaux doivent suivre le protocole du guide de l'EPA.

[www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/etudiants-actuels/guide-de-presentation-du-travail-ecritappareils-electroniques-en-classe/](http://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/etudiants-actuels/guide-de-presentation-du-travail-ecritappareils-electroniques-en-classe/)

## MODE D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Plan de dissertation (copie papier)	15 %	12 octobre
Examen-intra	20 %	02 novembre
Travail de session (copie papier)	40 %	21 décembre
Examen-final	25 %	21 décembre

## CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉVALUATION

Les questions des longues des examens seront divulguées une semaine avant la remise de l'examen. Quatre questions seront posées et vous en choisissez deux. Chaque question se répond en 1000 mots max excluant les références. Une citation du recueil est obligatoire (max 3 lignes) pour chacune des questions sinon -10 %.

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	<a href="https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/">https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/</a>
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	19 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 15 nov., de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d'examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

### QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

### RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

### GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

### REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

### PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/usherbrooke.ca) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/usherbrooke.ca).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

## BIBLIOGRAPHIE

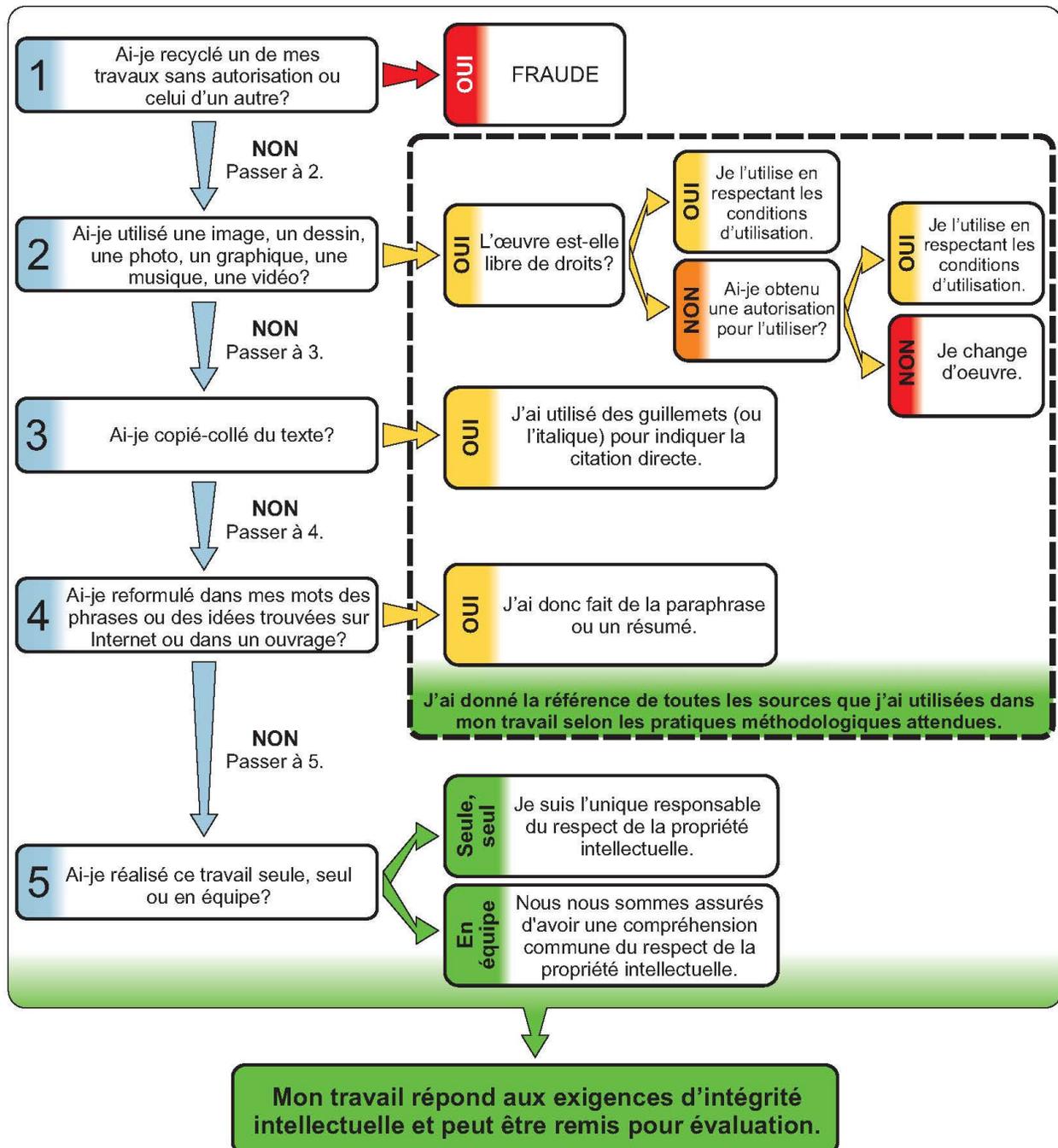
- Bamelli, Tiziano et Bernard Jaggy, 2004. *Les traités internationaux contre la corruption : L'ONU, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et la Suisse*, Éditions interuniversitaires suisses.
- Barry, Mamadou Aliou, 2004, *Guerres et trafics d'armes en Afrique: approche géostratégique*, Paris, Harmattan.
- Bernier, Robert, 2006, *Réalités nationales et mondialisation*, Québec, PUQ.
- Brochu, Serge, 2006, *Drogue et criminalité une relation complexe*, Montréal, PUM.
- Cattacin, Sandro, Barbara Lucas et Sandra Vetter, 1996, *Modèles de politique en matière de drogue : une comparaison de six réalités européennes*, Paris, Harmattan.
- Chocquet, Christian, 2003, *Terrorisme et criminalité organisée*, Paris, Harmattan.
- Chouvy, Pierre-Arnaud & Laurent Laniel (dir), 2004, « Géopolitique des drogues illicites », *Hérodote*, no.112.
- Cooley, John, 2002, *CIA et Jihad, 1950-2001 : Contre l'URSS, une désastreuse alliance*, Paris, Autrement.
- *Diplomatie*, no. 26, 2015, « Géopolitique Criminalité Internationale ».
- Dasque, Jean-Michel, 2008, *Géopolitique du crime international*, Paris, Ellipses.
- Deneault, Alain, 2010, *Offshore: Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Montréal, Éco-société.
- Falletti, François et Frédéric Debove, 1998, *Planète criminelle : le crime, phénomène social du siècle*, Paris, PUF.
- Glenney, Misha, 2009, *McMafia, Au Coeur de la criminalité internationale*, Paris, Denoël.
- Guisnel, Jean et Viviane Mahler, 2012, *Pirates de Somalie*, Paris, Grasset & Fasquelle.
- International Centre for Migration Policy Development, 2012, *Year Book on Illegal Migration, Human Smuggling and Trafficking in Central and Eastern Europe*, Vienna, International Centre for Migration Policy Development.
- Jetha, Fahranaz Bsk, 2016, *Une nécessaire harmonisation internationale de la lutte anti-blanchiment*, Saint-Denis, Connaissances & savoirs.
- Jonnes, Jill, 1996, *Hep-Cats, Narcs, and Pipe Dreams: A History of America's Romance with Illegal Drugs*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Labrousse, Alain, 2002, *Géopolitique des drogues*, Paris, De Boeck.
- McCoy, Alfred, 1999, *La guerre de l'héroïne : L'implication de la CIA dans le trafic des drogues*, Paris, Éditions du Léopard.
- Leclerc, Marcel (dir), 1996, *La criminalité organisée*, Paris, La Documentation française.
- MacKenzie, Eduardo et Alain Delpirou, 2018, *Les cartels criminels: Cocaïne et héroïne : une industrie lourde en Amérique latine*, Paris, PUF.

- Meyer, Kathryn & Terry Parssinen, 1998, *Webs of Smoke: Smugglers, Warlords, Spies and the History of the International Drug Trade*, Lanham, Rowman and Littlefield.
- Naïm, Moisés, 2007, *Le livre noir de l'économie mondiale : contrebandiers, trafiquants et faussaires*, Paris, Bernard Grasset.
- Naylor, Robert T., 2004, *Wages of Crime, Black Markets, Illegal Finance, and the Underworld Economy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Nolin, Pierre Claude, 2003, *Le cannabis, rapport du comité spécial sur les drogues*, Montréal, PUM.
- Poulin, Richard, 2004, *La mondialisation des industries du sexe, Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, L'Interligne.
- Stengers, Isabelle et Olivier Ralet, 1991, *Drogues, le défi hollandais*, Paris, Laboratoires Delagrangé.
- Thorbek, Susanne et Bandana Pattanaik, 2002, *Transnational Prostitution: Changing Patterns in a Global Context*, London, Zed Books.
- Trocki, Carl A., 1999, *Opium, Empire and the Global Political Economy: A Study of the Asian Opium Trade 1750-1950*, New York, Routledge.

## Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail\*

\* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

#### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources

---